

# Wolu-Inter-Quartiers ... ... en action

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Mai 2009**

MENSUEL N° 127 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

## Urbanisme

Pour faire suite à notre poisson d'avril du mois passé, nous vous livrons l'état de la situation quant au devenir de l'église Saint-Henri.

### Qu'en est-il des travaux de rénovation de l'église Saint-Henri ?

Beaucoup d'habitants du quartier s'interrogent sur le devenir de l'église Saint-Henri. Il est vrai que les échafaudages installés, depuis plusieurs années, sur l'une des façades de l'église et les barrières de protection installées sur l'ensemble de son périmètre peuvent bien légitimement susciter questions et étonnement.

Voici donc quelques informations relatives à l'édifice.

Suite au classement de l'église Saint-Henri par arrêté du gouvernement de Bruxelles-Capitale du 04.03.2004, la fabrique d'église a décidé de procéder à une restauration complète du Monument, qui a fêté ses 100 ans en 2008.

Au vu des exigences de la Commission Royale des Monuments et Sites, la fabrique d'église s'est vu imposer la réalisation d'une pré-étude du monument afin de disposer d'une bonne connaissance de l'état actuel du bâtiment et de pouvoir ensuite procéder à la désignation d'un auteur de projet. En d'autres termes, cette pré-étude devait permettre à la fabrique d'église de connaître les principales faiblesses dont souffre le bâtiment, éventuellement les remèdes à y apporter et dès lors de pouvoir prévoir un programme de travaux à envisager et un budget correspondant ainsi que de définir des délais de travail et de décider d'organiser un chantier de restauration éventuellement par lots ou selon toute autre procédure qui paraîtra la plus favorable.

Un premier appel aux candidatures a été lancé en mai 2005. Après analyse, la fabrique d'église a décidé, en sa séance du 19 décembre 2005, d'attribuer le marché à la SPRL ATELIER DU SABLON. Toutefois, pour des raisons administratives, la procédure d'attribution du marché a dû être recommencée, et la fabrique d'église put, en sa séance du 29 janvier 2007, décider valablement d'attribuer le marché à la SPRL ATELIER DU SABLON et lui notifia sa décision par lettre recommandée du 2 février 2007.

La SPRL ATELIER DU SABLON s'est aussitôt attelée à la tâche, réalisant, comme demandé, des travaux de mesurages du bâtiment, une étude historique de l'église, une étude de la stabilité de l'édifice, une analyse des pierres et une analyse de l'état des vitraux.

La SPRL ATELIER DU SABLON a terminé la pré-étude fin mars 2008. Outre la transmission des informations demandées, elle a préconisé la réalisation de certains travaux urgents: la réfection des maçonneries des culées de la façade nord, la mise en place d'un filet de retenue sur tout le périmètre de l'église et le renforcement de la partie verrière de la façade est. Après concertations avec les diverses autorités concernées, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, la Direction générale des Monuments et Sites et la Commission royale des Monuments et Sites, et après obtention d'un accord de subvention des travaux, ceux-ci ont pu être commandés et seront réalisés dès le début de ce mois de mai 2009.

Parallèlement aux travaux urgents, les diverses autorités concernées ont analysé le rapport du bureau d'architecture afin de définir, de manière concertée, les priorités de rénovation, définir un cadre précis de rénovation, aborder la question des subsides, préciser



L'église Saint-Henri sera restaurée !

les modalités à suivre pour la désignation d'un auteur de projet. etc. La fabrique d'église prépare actuellement un cahier des charges afin de lancer la procédure de désignation d'un auteur de projet. Cette procédure devrait être terminée pour la fin de l'année 2009. Il appartiendra au futur auteur de projet d'élaborer un plan directeur de rénovation du bâtiment, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur du bâtiment, et de gérer ensuite la réalisation des travaux.

La fabrique d'église est consciente de ce que toutes les démarches rappelées ci-dessus prennent beaucoup de temps. Et le projet de rénovation est encore long à réaliser. Mais il y va du strict respect des procédures administratives tant en ce qui concerne la mise en route des travaux qu'en ce qui concerne le financement des travaux.

La volonté de la fabrique d'église, laquelle est partagée par tous les intervenants publics, est d'aboutir à rénover au mieux le bâtiment, et de le rénover en profondeur dans l'intérêt des fidèles, des habitants du quartier et de la sauvegarde d'un patrimoine urbain.

Bernard RENSON, Président de la Fabrique d'église de Saint-Henri

## Le « petit » patrimoine



Antoine Pompe



Edouard Frankinet



Victor Bourgeois

### Les architectes

Définition d'un architecte : maître de construction qui conçoit la réalisation d'un édifice et s'efforce tout autant de résoudre les problèmes techniques que de satisfaire à l'esthétique et la décoration, ainsi que de fournir à l'homme un cadre adéquat au développement de ses activités, le tout dans le cadre d'un budget.

Dans la ville, on trouve toutes sortes de façades, souvent des architectes de renommée sont passés par là.

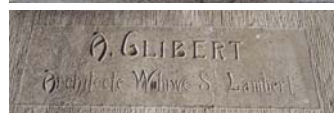
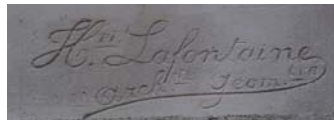
Ces façades méritent que l'on rende hommage à leur architecte. Quelques exemples à Woluwe Saint Lambert :

- Victor Bourgeois, le plus important initiateur du mouvement moderne international en Belgique ;
- Antoine Pompe qui occupe une place à la fois essentielle et indépendante dans la naissance du mouvement moderniste ;
- Edouard Frankinet qui a réalisé plusieurs hôtels de maître particuliers d'esprit « Art nouveau », dont son habitation personnelle;
- Edmond Serneels qui fait figure marquante à Bruxelles du mouvement néogothique tardif d'inspiration chrétienne ;
- Paul Hamesse, un des principaux représentants de la « Deuxième phase de l'Art Nouveau » ;
- Julien Walckiers réputé pour la conception d'hôtels de maître et de maisons particulières de style éclectique, néo-renaissance flamande et néogothique. Son œuvre principale est l'église Saint Henri ;
- Diongre, importante figure de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dont il explore l'éclectisme, l'Art Nouveau et l'Art Déco. Il est l'architecte de la Maison communale de Woluwe Saint Lambert.



Julien Walckiers

Geneviève Vermoelen  
Contact au 02 735 03 65



Edmond Serneels



Paul Hamesse

## Urbanisme

### Quartier Bas Roodebeek

Les autorités communales ont invité le 24 mars dernier les habitants du quartier Bas-Roodebeek à une réunion d'information et à un échange de vues concernant les problèmes de circulation, la vitesse des véhicules et la problématique des vélos roulant à contre-sens (cette partie de la Chaussée de Roodebeek n'étant pas un SUL - sens unique limité) ou à grande vitesse sur les trottoirs. Cette réunion était présidée par Mr le Bourgmestre Olivier Maingain, accompagné de 3 agents communaux des services concernés par les aménagements proposés.

D'abord quelques points importants à connaître pour comprendre les positions de chacun. Le terme "Région" signifie la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avenue Jacques Brel est une voirie régionale tout comme l'avenue Paul Hymans et la Commune n'a pas d'autorité pour des travaux sur ces artères. Le parking de dissuasion appartient aussi à la Région. D'autre part, il est confirmé que le parking de Roodebeek deviendra payant durant le mois de mai et que l'on peut donc s'attendre à un rejet des voitures qui se garent habituellement à cet endroit vers les voiries adjacentes. La Commune va étudier la possibilité de mettre le quartier en zone bleue le samedi aussi. Le parking sauvage qui se fait avenue Jacques Brel a lieu sur terrain privé (propriété de la Région) et la police communale ne peut donc y intervenir. La Commune a demandé, comme à tout propriétaire, de clôturer son terrain.

La Commune a proposé (photo aérienne du quartier et plan du quartier à l'appui) divers aménagements ; la discussion fut très ouverte et chacun a pu prendre la parole pour exposer ses envies et ses inquiétudes. Ce ne sont pour l'instant que des propositions pour le long terme qui dépendront de la mise en service du parking payant et de l'arrivée prévue pour 2012 du tram 94 à Roodebeek (nécessité d'avoir de très longs quais) et donc de la réorganisation complète du carrefour et de l'avenue Paul Hymans.

A plus court terme, des signaux 30km/h vont être peints au sol pour rappeler aux automobilistes qu'ils sont en zone 30, et au carrefour Jacques Brel/chaussée de Roodebeek des lignes blanches de séparation des flux de circulation vont être peintes et fléchées (sens montant et descendant).

Le sujet des cyclistes a fait l'objet de nombreuses interventions. La rue n'est pas prévue pour en faire un SUL et donc autoriser les cyclistes à remonter la chaussée. Beaucoup de cyclistes s'imaginent que tout sens unique est un SUL. D'autres savent qu'ils sont en tort mais remontent quand même. D'autres, très nombreux, remontent par les trottoirs à grande vitesse sans se soucier du piéton ou du riverain qui sort de chez lui. Un SUL inciterait semble-t-il les automobilistes à rouler plus lentement car ils savent qu'ils peuvent rencontrer des vélos. D'un autre côté, le cycliste voyant une voiture devant lui va monter sur le trottoir et y continuer sa route. Si la rue est transformée en SUL, le cycliste sachant qu'il est en droit risque de prendre encore plus de liberté et de ne plus faire attention de la même façon à la voiture qui vient en face. La position Pro-Vélo était essentiellement défendue par un membre du GRACQ (groupe d'action des cyclistes quotidiens) et non-habitant du quartier. D'après Monsieur le Bourgmestre, il n'y a eu, à sa connaissance, aucun incident entre vélos et voitures dans les SUL de la commune depuis qu'il a pris ses fonctions et il va autoriser les agents de police de la brigade cycliste à remonter la chaussée de Roodebeek pour en mesurer les dangers de cette action. A certains endroits, la voirie semble trop étroite pour un croisement sans danger.

Afin de réduire la vitesse dans la chaussée de Roodebeek, la solution proposée par la commune est de placer un casse-vitesse "coussin berlinois" en face du 85 et si cela s'avère nécessaire, un second en face du 104. Cela se fera dans un premier temps et très vite.

En résumé, un casse-vitesse, des signaux peints au sol et peinture de la ligne blanche avenue Jacques Brel Roodebeek sont les petits travaux qui peuvent se réaliser rapidement. La modification des flots de circulation ne peut se faire que



**La vitesse des automobiles et les vélos à contre sens furent deux des points discutés lors de la réunion.**

dans un plan d'ensemble de mobilité communale et il faut attendre des informations concernant le parking.

Depuis la réunion, un mois s'est écoulé. Les travaux au parking ont effectivement commencé et les informations commencent à tomber puisque l'on sait que le stationnement sera gratuit lors de l'usage combiné « parking + STIB », cet usage sera vérifié grâce à la carte Mobib qui donnera également accès au parking. Le stationnement sera payant pour tous les autres usagers (tarif forfaitaire : 25 euros par jour). A partir du 12 mai, le parking sera progressivement mis en service ; dans un premier temps, l'accès restera libre (ouverture automatique des barrières à l'arrivée des véhicules), le stationnement sera limité à la capacité maximale légale soit 189 places et lorsque la STIB aura effectué une mise en service totale de la technologie Mobib, le parking deviendra payant, selon les modalités précisées ci-dessus. Afin de renforcer la sécurité du site, des caméras vont être installées, ainsi qu'une clôture. L'accès actuel, via l'avenue Jacques Brel, sera condamné au profit d'une entrée et d'une sortie au croisement de la chaussée de Roodebeek et de l'avenue Jacques Brel. Des contacts ont été pris par le Service régional avec Wolubilis afin d'étudier la possibilité d'autoriser l'accès du parking aux usagers de la salle de spectacle.

En ce qui concerne les petits travaux promis, rien n'a encore été réalisé : peinture zone 30, passage piétons près avenue Jacques Brel, casse vitesse, ... On attend !

Guy Ralet  
Comité Bas Roodebeek

## Agenda 21 local : quelle participation citoyenne ?

Une petite centaine de personnes se sont rendues au Château Malou ce mercredi 29 avril afin de prendre connaissance de l'Agenda 21 local dans lequel notre Commune vient de s'engager.

Concrètement, nous avons appris qu'un agenda 21 local consiste en un programme d'actions et une dynamique collective globale en faveur du développement durable à l'échelle de la commune. Celui-ci nécessitera au préalable, l'établissement d'un état des lieux de la commune dans divers domaines (bruit, pollution, mobilité, déchets, crèches, enseignement, logement, emploi, etc.). Ensuite, il sera déterminé ce qui peut et doit être amélioré, et cela, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

A l'issue de cette démarche participative – il est précisé que la participation citoyenne est une notion fondamentale dans les projets de développement durable – des objectifs clairs et concrets, couplés à un calendrier et des modalités d'évaluation, seront fixés. L'agenda 21 local servira de référence à l'action communale pendant toute la législature. Il sera évidemment intégré au futur Plan Communal de Mobilité (PCM) et au Plan Communal de Développement (PCD) dont une version sortira enfin tout prochainement, sans doute après les grandes vacances d'été. Il est intéressant de noter qu'un des objectifs de l'Agenda 21 est justement de rattraper le retard pris dans l'élaboration des outils de planification comme le PCM et le PCD

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle implication communale que nous aurions souhaitée voici quelque temps déjà (idéalement au début de la législature communale). Il est évident que nous resterons très attentifs à certains aspects de sa mise en œuvre et sans doute tout particulièrement au volet « participation citoyenne ».

Pour rappel, nous avons récemment critiqué le volet « participation » du code de la participation élaboré par la Commune (le texte de notre communiqué de presse se trouve sur notre site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be)). Outre le fait qu'il a été élaboré en « chambre », sans participation, nous avons particulièrement pointé du doigt le fait que ce code ne laisse aucune place aux initiatives potentielles de Wolu-Inter-Quartiers, des comités de quartiers ou encore des habitants qui pourraient demander, par exemple s'ils obtiennent un certain quota dans une zone, qu'une problématique soit mise en « concertation ». Non, ce code prévoit que c'est uniquement le Collège qui décide quand, avec qui et pourquoi une concertation est organisée.

De plus, on parle uniquement d'information et de récolte d'avis. Nous sommes très éloignés de la participation préalable, du fait de construire ensemble. Le moment de la « concertation » par rapport à un projet n'est pas non plus précisé ; en amont de celui-ci ou lorsqu'il est quasi fini ?

Par ailleurs, nous nous demandons comment l'organisation, ces derniers mois, de nombreuses réunions dans les quartiers à propos d'un peu de tout, s'intègre dans le cadre d'une réflexion globale transposée dans les outils de planification décrits plus haut. La pratique actuelle est tout autre ; sans cadre de référence connu, la Commune prend une série de mesures ponctuelles qui sont d'ailleurs loin de faire toujours l'unanimité.

Nous proposons dès lors qu'un des premiers objectifs de l'Agenda 21 local soit de retravailler tout le volet « concertation » du code de la participation, avec les associations locales, afin que ce code puisse devenir un outil efficace et réellement participatif pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

Bernard Devillers – Coordinateur

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83

Email : [woluintertiers@hotmail.com](mailto:woluintertiers@hotmail.com) - Site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be) - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement  
au Bulletin : 5 €/ an

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française et soutenue par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, ACTIRIS et l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) de la Région de Bruxelles-Capitale.

**Concerts St Henri**  
Le samedi 6 juin 2009 à 17h00  
À l'Eglise St Henri - Parvis St Henri  
1200 Woluwe St Lambert

**Entrée libre**

Anne VINK soprano  
Colin WHITE hautbois  
Fabrice HOLVOET guitare

Au programme, des oeuvres de  
Coste, Farkas, Haendel, Schubert,  
Sor, R. Vaughan Williams

Une initiative des Comités de Quartier  
avec la collaboration de la Paroisse St-Henri

Infos : Michel Guirlinger : 02/734 75 44 - 0472 226 143  
Dessin : Carla Goffi

Dans le cadre du permis refusé pour le projet de la rue Crocq, soulignons également le soutien du comité de quartier Dries, de Wolu-Inter-Quartiers, du service urbanisme de la Commune qui a su apporter les arguments urbanistiques adéquats et de l'Echevin de l'urbanisme qui a défendu ce dossier dans le cadre du recours du demandeur au Gouvernement régional.

Bel exemple d'une mobilisation commune qui a porté ses fruits.

La rédaction

Avec le soutien de  
Loterie Nationale  
créateur de chances 6

**La Fête des Voisins**

[www.lafetedesvoisins.be](http://www.lafetedesvoisins.be)

**MARDI 26 MAI 2009**

Et si j'invitais mes voisins à prendre un verre!

gagnez  
fête des voisins

Dans le cadre de la journée Européenne des voisins  
ASBL Immeubles en Fête - 102, Av. E. Plaisky à 1030 Bruxelles - T: 02/741 63 20 - F: 02/741 63 29  
[www.lafetedesvoisins.be](http://www.lafetedesvoisins.be)

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.